Municipalité
Paroisse de Senneterre

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire aura lieu le 15 décembre 2021 à compter de 18h30 au bureau municipal conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Senneterre, le 7 décembre 2021.

Mélanie Hébert, Directrice générale et Secrétaire-trésorière